Corrigé – Brevet 2024 – histoire-géographie-EMC – Pays du groupe 1

Analyser et comprendre des documents en histoire, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques, Mobiliser des compétences relevant de l'Enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire *(20 pts)*

1. Le document vise les **Juifs d'Europe**. Le protocole de la conférence de Wannsee parle de « la solution finale de la question juive en Europe » et précise que « seront à prendre en considération environ 11 millions de Juifs », c'est-à-dire tous les Juifs du continent, y compris ceux des pays que l'Allemagne n'occupe pas.

2. L'expression utilisée pour désigner l'extermination des Juifs est « **la solution finale de la question juive** » (souvent abrégée en « Solution finale »).

> 💡 **Astuce.** Les nazis n'écrivent jamais « tuer » ou « exterminer » dans leurs documents officiels : ils emploient des **euphémismes** (« solution finale », « évacuation vers l'est », « traitement approprié ») pour cacher le crime. Le mot « euphémisme » est très apprécié du correcteur dans ce type de question.

3. Le passage souligné, « un traitement approprié », est un euphémisme qui signifie l'**assassinat**. Le texte explique que les Juifs aptes au travail seront envoyés construire des routes dans des conditions si dures qu'une grande partie d'entre eux mourra d'épuisement (« une diminution naturelle substantielle de leur nombre »). Ceux qui survivront, considérés comme « les éléments les plus résistants », devront être tués, car les nazis craignent qu'ils soient « le germe d'une nouvelle souche juive ». Le passage montre donc que la volonté des nazis est de faire disparaître **la totalité** des Juifs, sans exception.

4. Cette photographie, prise sur la rampe d'Auschwitz-Birkenau en mai-juin 1944, montre des Juifs de Hongrie qui viennent de descendre des wagons de marchandises visibles à l'arrière-plan. On voit une foule où se mêlent des **hommes et des femmes**, des **personnes âgées** (des femmes portant un foulard), des **enfants** et même une femme qui porte un **bébé** dans ses bras, au premier plan. Certains ont encore des bagages ou un panier. Des SS en uniforme, au centre, procèdent à la sélection, aidés par des détenus en tenue rayée. La photographie illustre donc que toute une population est visée, quels que soient son âge et son sexe : les nazis veulent tuer les Juifs parce qu'ils sont juifs, et non pour ce qu'ils ont fait. C'est ce qui caractérise un génocide.

5. Les nazis ont organisé le génocide des Juifs de façon méthodique, avec les moyens d'un État moderne.

D'abord, l'extermination est **décidée et planifiée au sommet de l'État**. Le document 1 montre qu'elle se fait « avec l'aval préalable du Führer », Hitler, et que Heydrich, chef de la police de sécurité et du SD, a reçu sa mission du « Maréchal du Reich » (Göring). Le 20 janvier 1942, à la conférence de Wannsee, de hauts responsables nazis et des ministères coordonnent la « solution finale » ; le document est « Classé Secret du Reich », ce qui prouve que le crime est caché. La SS est chargée de l'exécution.

Ensuite, les Juifs sont **regroupés puis déportés**. Après avoir été persécutés et exclus, ils sont enfermés dans des ghettos, comme celui de Varsovie ; le document 1 parle de « ghettos de transit ». Dès 1941, en URSS, des unités mobiles de tueries, les Einsatzgruppen, fusillent plus d'un million de Juifs : c'est la « Shoah par balles ». Puis les Juifs de toute l'Europe sont « transportés » vers l'Est, « convoi par convoi », dans des trains de marchandises, avec l'aide de certains États collaborateurs, comme le régime de Vichy en France.

Enfin, ils sont **assassinés dans des centres de mise à mort** situés en Pologne : Auschwitz-Birkenau, Treblinka, Sobibor, Belzec, Chelmno, Majdanek. Le document 2 montre la sélection à l'arrivée à Auschwitz-Birkenau : les SS séparent une minorité de personnes jugées aptes au travail, exploitées jusqu'à l'épuisement

dans le camp, de la majorité (enfants, mères, personnes âgées, malades) envoyée aussitôt dans les chambres à gaz. Les corps sont ensuite brûlés dans des fours crématoires.

Au total, environ **6 millions de Juifs** ont été assassinés : c'est la Shoah. Les nazis ont aussi commis le génocide des Tsiganes.

> ⚠ **Piège.** La question dit « à l'aide des documents **et** de vos connaissances » : ne te contente pas de paraphraser Wannsee et la photo. Ajoute des connaissances précises (ghettos, Einsatzgruppen, centres de mise à mort nommés, chambres à gaz, bilan de 6 millions de morts).

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Plan : I. Une influence politique, militaire et territoriale mondiale ; II. Un rayonnement économique et culturel ; III. Les limites d'une puissance moyenne.

> La France compte environ 68 millions d'habitants, soit moins de 1 % de la population mondiale. Pourtant, elle fait partie des pays qui pèsent sur la scène internationale. Quelle est l'influence de la France dans le monde et quelles en sont les limites ?
>
> Tout d'abord, la France dispose d'une influence politique et militaire. Depuis 1945, elle est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et possède à ce titre un droit de veto. C'est une puissance nucléaire, dont l'armée peut intervenir loin de ses frontières grâce à des bases à l'étranger, comme à Djibouti ou aux Émirats arabes unis. Grâce à ses territoires ultramarins, comme la Polynésie française ou La Réunion, elle est présente dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique et possède la deuxième zone économique exclusive du monde.
>
> Ensuite, la France rayonne par son économie et sa culture. Elle se classe parmi les dix premières puissances économiques mondiales, et ses grandes entreprises, comme Airbus, TotalEnergies ou LVMH, sont implantées sur tous les continents. Elle est le premier pays touristique du monde, avec plus de 90 millions de touristes étrangers par an. Son influence culturelle, son *soft power*, passe par la langue française, parlée par plus de 300 millions de personnes et défendue par l'Organisation internationale de la francophonie, par la gastronomie ou la mode, et par de grands évènements comme la COP21, qui a abouti à l'accord de Paris sur le climat en 2015.
>
> Cependant, cette influence a des limites. La France reste une puissance moyenne, loin derrière les États-Unis et la Chine. Son commerce extérieur est déficitaire et son industrie a reculé. Son influence diminue aussi en Afrique : l'armée française a dû quitter le Mali en 2022 puis le Niger en 2023. Enfin, pour peser face aux grandes puissances, la France agit de plus en plus dans le cadre de l'Union européenne.
>
> Ainsi, la France exerce une influence mondiale grâce à sa diplomatie, son armée, ses outre-mer et sa culture, mais elle reste une puissance moyenne dont l'influence passe de plus en plus par l'Europe.

> 💡 **Astuce.** La consigne a deux volets : l'**influence** et ses **limites**. Beaucoup de copies oublient le second et perdent des points. Réserve au moins un paragraphe complet aux limites, avec un exemple précis (puissance moyenne face aux États-Unis et à la Chine, recul en Afrique, besoin de l'Union européenne).

2. Comprendre et utiliser un autre langage ; utiliser des repères géographiques (annexe page 9)

1. Sur la carte, les capitales des États membres de l'Union européenne sont marquées d'un point. On écrit le nom de quatre pays membres (autres que la France) à l'intérieur de leur territoire, lisiblement, par exemple :

- **l'Espagne** (au sud-ouest de la France, dans la péninsule Ibérique) ;

- **l'Italie** (la péninsule en forme de botte, au sud-est de la France) ;
- **l'Allemagne** (à l'est de la France, au bord de la mer du Nord et de la mer Baltique) ;
- **la Pologne** (à l'est de l'Allemagne, au bord de la mer Baltique).

D'autres réponses sont justes : Portugal, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Autriche, Grèce, Suède, Finlande, etc. Si le pays est trop petit pour écrire son nom, on peut y inscrire un numéro et le reporter en légende.

2. Dans l'encadré du haut, placé sur la Grande-Bretagne (pays en gris, au nord-ouest de la France), on écrit « **Royaume-Uni** » : il a quitté l'Union européenne le 31 janvier 2020 (le Brexit).

3. Dans l'encadré restant, relié par une flèche au petit pays en gris situé à l'est de la France, au cœur des Alpes, on écrit « **Suisse** » : elle n'est pas membre de l'Union européenne.

> ⚠ **Piège.** Sur cette carte, les pays membres de l'Union européenne sont en blanc et portent le point de leur capitale ; les pays en gris n'en font pas partie. Ne place pas « Royaume-Uni » dans l'encadré à flèche : la flèche désigne la Suisse.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'Enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. Le document 1 présente quatre façons de devenir français :

- le **droit du sang** : la nationalité est attribuée à « tout enfant né en France ou à l'étranger dont au moins un des parents est français » ;
- le **double droit du sol** : elle est attribuée à « tout enfant né en France dont au moins un des parents est également né en France » ;
- la **naturalisation** : elle est accordée par « décision de l'autorité publique (décret) » à un étranger majeur qui réside en France « depuis au moins cinq ans » ;
- le **mariage** : un étranger « uni à un conjoint français depuis quatre ans » peut la réclamer.

Les deux premières relèvent de l'**attribution** (nationalité automatique, dès la naissance), les deux dernières de l'**acquisition** (après une demande).

2. Pour vérifier que le demandeur est bien « assimilé » à la communauté française, l'État lui fait passer un **entretien individuel** : le document précise que le demandeur « doit justifier de son "assimilation à la communauté française" lors d'un entretien individuel ». Au cours de cet entretien, on vérifie qu'il maîtrise suffisamment la langue française, qu'il connaît l'histoire, la culture et la société françaises et qu'il adhère aux principes et aux valeurs de la République. Le demandeur signe aussi la charte des droits et devoirs du citoyen français. C'est ensuite l'État qui décide d'accorder ou non la nationalité, par décret.

3. Deux symboles de la République française visibles sur la photographie :

- le **drapeau tricolore bleu, blanc, rouge**, à droite ;
- le **buste de Marianne**, en marbre blanc, à gauche de la femme.

Le drapeau bleu aux étoiles jaunes, à côté, est celui de l'Union européenne : ce n'est pas un symbole de la République française.

4. Cette femme exprime de la **joie** et de la **fierté** : elle sourit largement et brandit un document aux couleurs du drapeau français, en posant entre le buste de Marianne et les drapeaux. On peut penser qu'elle est heureuse parce qu'elle vient de devenir française, au terme d'une longue démarche (plusieurs années de résidence, un dossier, un entretien). Elle reçoit cette reconnaissance lors d'une cérémonie officielle dans un lieu prestigieux, le Panthéon, où la Nation honore ses grands hommes et ses grandes femmes. Elle devient désormais une citoyenne à part entière, avec les mêmes droits que tous les Français.

5. *Exposé rédigé.*

> Chers camarades, aujourd'hui, je vais vous présenter les droits et les devoirs d'une personne qui a acquis la nationalité française, par exemple par naturalisation ou par mariage. Comme le montre la photographie d'une cérémonie au Panthéon, devenir français est un moment important : c'est entrer dans la communauté des citoyens.
>
> D'abord, cette personne a exactement les **mêmes droits** que les Français de naissance : l'article 1er de la Constitution de 1958 garantit « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Elle bénéficie des libertés proclamées par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : liberté d'expression, liberté de conscience et de religion, droit de manifester. Elle obtient surtout les droits politiques : elle peut **voter** à toutes les élections et se présenter à une élection. Elle peut aussi obtenir un passeport français, accéder à tous les emplois de la fonction publique et être protégée par la France à l'étranger. Enfin, elle devient citoyenne européenne : elle peut circuler, travailler et s'installer librement dans les pays de l'Union européenne et voter aux élections européennes.
>
> Ensuite, elle a aussi des **devoirs**. Elle doit respecter les lois de la République et ses valeurs : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. Elle doit payer des impôts selon ses moyens, comme le prévoit l'article 13 de la Déclaration de 1789. Si elle a moins de 25 ans, elle doit se faire recenser et participer à la Journée défense et citoyenneté. Elle peut être tirée au sort pour être juré dans une cour d'assises et doit alors accepter cette mission. Enfin, voter n'est pas obligatoire, mais c'est un devoir moral pour tout citoyen, tout comme s'engager et respecter les autres.
>
> Pour conclure, une personne qui a acquis la nationalité française est une citoyenne à part entière : elle a les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous les Français. Je vous remercie de votre attention.

💡 **Astuce.** Un exposé s'adresse à un public : commence par une phrase d'accroche, annonce ton plan (les droits, puis les devoirs) et termine par une conclusion. Deux parties bien séparées et au moins un texte de référence daté (Déclaration de 1789, Constitution de 1958) font la différence.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 45 minutes pour l'exercice 1, 45 minutes pour l'exercice 2 (dont 30 à 35 pour le développement construit, noté sur 14 points) et 25 minutes pour l'EMC, et garde quelques minutes pour relire. L'annexe de la page 9 (la carte) doit être rendue avec la copie : complète-la tôt pour ne pas l'oublier, et n'y écris pas ton nom.

En histoire, la question 5 est celle qui rapporte le plus : organise ta réponse en étapes (décision et planification, regroupement et déportation, extermination dans les centres de mise à mort) et appuie chaque étape sur une citation du document 1 ou une observation du document 2, puis sur tes connaissances. Pour les questions 2 et 3, pense au mot « euphémisme ».

En EMC, l'exposé final est souvent bâclé par manque de temps. Or il demande deux choses : les droits **et** les devoirs. Fais deux paragraphes distincts, cite au moins un texte de référence avec sa date et montre qu'un Français par acquisition a exactement les mêmes droits et devoirs qu'un Français de naissance.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).